

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2016

-:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

L'an deux mil seize, le trois mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick TIMMERMAN, Maire.

Le nombre de Conseillers s'élève à dix-neuf.

Étaient présents :

BESLE Michèle, BOUCHARD Olivier, CARRÉ Christian, CONCÉGIL Jérôme, COUGOT André, FLEURIER Bernard, GAETAN Elisabeth, GRIGNET Nathalie, JOURQUIN Carole, SAVIO Patrick, RACLIN Bruno, TIMMERMAN Patrick.

Absentes avec procuration :

Monsieur AUGENDRE a donné procuration à M. CARRE ;
Madame CHOVELON a donné procuration à Mme BESLE ;
Madame BOUDET-BARBEREAU a donné procuration à M. COUGOT ;
Madame DAVIDIAN Nicole a donné procuration à M. CONCEGIL ;
Monsieur SIGNORET a donné procuration à M. FLEURIER ;
Madame YEZID a donné procuration à Mme GAETAN ;
Monsieur POUBEAU a donné procuration à M. TIMMERMAN.

Absents excusés : /

Absent non excusé : /

Secrétaire de séance : M. BOUCHARD Olivier

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures et demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2016.

Aucune objection n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

-:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :
II-4) 4S : convention de mise à disposition de locaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTANT CES MODIFICATIONS,
MONSIEUR LE MAIRE FAIT PART AU CONSEIL DE L'ORDRE DU JOUR :

ORDRE DU JOUR

I - PERSONNEL COMMUNAL

I-1) Autorisations d'absences exceptionnelles ;

II - BUDGET - FINANCES - ASSURANCES - SUBVENTIONS

- II-1) Ecole élémentaire : demande de subvention pour la réalisation d'une fresque ;
- II-2) Logiciel périscolaire : autorisation de solliciter une subvention auprès de la CAF du Cher ;
- II-3) Restauration du Bas-côté nord, de la Sacristie et de la toiture de la chapelle Saint Guinefort de l'Abbatiale Saint-Pierre - Attribution du lot n°5 ;
- II-4) 4S : convention de mise à disposition de locaux ;

III - VIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

- III-1) CAF : autorisation de signature du contrat enfance jeunesse ;
- III-2) Pays Sancerre Sologne : bilan d'activité 2015 ;
- III-3) Dématérialisation budgétaire : autorisation de signature de l'avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.

Questions et informations diverses

-:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Monsieur Maire suspend la séance à 19h15 afin de donner la parole à Mme LEFERON puis à M. MORLAT pour qu'ils présentent leurs projets respectifs.

Monsieur le Maire prononce la reprise de séance à 19h45.

-:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

DELIBERATIONS

I-1) Autorisations d'absences exceptionnelles

Vu :

- l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- la circulaire du 1^{er} juillet 1980
- l'avis favorable de la commission du personnel en date du 7 décembre 2016 ;
- l'avis favorable du comité techniques paritaire en date du 22 février 2016 ;

L'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences exceptionnelles pour les agents territoriaux. Il précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des évènements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération, après avis du Comité Technique Paritaire.

Le Maire propose, à compter du 3 mars 2016, de retenir les autorisations d'absences telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'évènement	Nombre de jours	Justificatif
Naissance ou adoption	3 jours	Acte de naissance ou d'adoption
Mariage ou PACS de l'agent	8 jours	Acte de mariage ou certificat de PACS
Mariage d'un enfant	4 jours (1)	Acte de mariage
Mariage d'un frère, d'une sœur	2 jours (1)	Acte de mariage
Mariage d'un beau-frère, belle-sœur	2 jours (1)	Acte de mariage
Mariage d'un petit-fils, petite fille	2 jours (1)	Acte de mariage
Décès d'un conjoint(e)	5 jours	Acte de décès
Décès d'un enfant	5 jours (1)	Acte de décès
Décès du père, de la mère	3 jours (1)	Acte de décès
Décès des beaux-parents	3 jours (1)	Acte de décès
Décès d'un frère, d'une sœur	2 jours (1)	Acte de décès
Décès d'un beau-frère, belle sœur	2 jours (1)	Acte de décès
Décès d'un petit-fils, petite fille	2 jours (1)	Acte de décès
Décès d'un gendre, d'une belle-fille	5 jours (1)	Acte de décès
Décès d'un oncle, tante (1 ^{er} degré)	2 jours (1)	Acte de décès
Décès d'un neveu, nièce (1 ^{er} degré)	2 jours (1)	Acte de décès
Décès d'un grand parent	2 jours (1)	Acte de décès
Intervention chirurgicale ou hospitalisation du conjoint ou de l'enfant	1 jour / an	Convocation (4)
Consultation chez un spécialiste hors de la commune pour l'enfant ou pour l'agent	1 jour / an Fractionnable en ½ journées	Convocation (4)
Déménagement	1 jour	
Convocation (Sécurité Sociale, affaires juridiques)	½ jour / an (2)	Convocation (4)
Don du sang	½ jour / an (2)	Attestation de don
Autorisation d'absence pour soigner un enfant malade ou pour assurer temporairement la garde (enfant de maximum 16 ans ou handicapé)	N jours (3)	Certificat médical indiquant la nécessaire présence du parent(4)

- (1) Pour chacun de ces évènements une journée supplémentaire est accordée pour délai de route s'il nécessite un déplacement d'au moins 300 kms à l'aller par le trajet le plus direct.
- (2) L'heure de convocation devra se situer dans l'horaire de travail.
- (3) Pour cette autorisation d'absence particulière, appliquer les dispositions prévues en la matière par les circulaires préfectorales des 29/01/1975 (R.A.A. n° 7 du 17/02/1975) et 17/11/1975 (R.A.A. n° 27 du 16/12/1975). Il est entendu que le décompte des journées pouvant être accordées, dont le nombre est fixé par la dernière circulaire citée, doit être effectué sur l'année civile comme en matière de congé annuel.
- (4) Le justificatif devra être fourni au moment de la demande de congé (certificat médical, convocation...)

Après en avoir délibéré,

Avec 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. CONCEGIL 2 voix et M. BOUCHARD),

Le Conseil Municipal,

FIXE les règles d'attribution des autorisations d'absences telles que présentées ci-dessus.

II - BUDGET - FINANCES - ASSURANCES - SUBVENTIONS

II-1) Ecole élémentaire : demande de subvention pour la réalisation d'une fresque

Madame la Directrice a monté un projet pour la réalisation d'une fresque patriotique sur des murs extérieurs de l'école primaire sur le thème de la guerre 1914-1918.

Pour la réalisation de ce projet qui se déroulerait sur une semaine au sein de l'école, Madame la directrice a pris contact avec les artistes graveurs SISMICAZOT.

Les deux artistes organiseraient des ateliers avec les enfants de l'école primaire sur une semaine, se concluant par la réalisation de cette fresque.

Le coût de ce projet s'élève à 6570 € et serait financé par l'association sportive de l'école primaire.

Pour financer ce projet, Madame la Directrice de l'école élémentaire a déposé des dossiers de demande de subvention auprès de divers organismes.

Monsieur le Maire propose que la commune marque son soutien à ce projet en attribuant une subvention afin de permettre la participation des autres organismes.

La préparation des murs environ 500 €.
M. CARRE : il faut soutenir le projet.

Après en avoir délibéré,

Avec 18 voix POUR et 1 abstention (M. FLEURIER),

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 800 € à l'association sportive de l'école élémentaire pour la réalisation d'une fresque.

II-2) Logiciel périscolaire : autorisation de solliciter une subvention auprès de la CAF du Cher

Afin d'optimiser la gestion et la facturation de la garderie périscolaire et des temps d'activités périscolaires, Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un logiciel de gestion des accueils périscolaires.

Actuellement, la directrice de l'accueil périscolaire et des temps d'activités périscolaires réalise un travail important et fastidieux de saisie des présences, puis de facturation, puis de bilan pour la CAF. Un travail important de mandatement est aussi effectué par le secrétariat de la commune. Le logiciel de gestion périscolaire permettrait d'enregistrer la présence de l'enfant au moment de la fréquentation du service puis l'ensemble des tâches consécutives (tableaux de présence, facturation, mandatement, bilan CAF...) seraient réalisées automatiquement grâce au logiciel.

Ce gain de temps permettra à la directrice de pouvoir passer plus de temps sur la préparation des programmes d'activités, la gestion du service et de l'équipe.

Le coût du projet est estimé à 5 144,40 € HT, soit 6 173,28 € TTC.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

Financier	Pourcentage	Montant HT
CAF du Cher	80 %	4 115,52 €
Commune	20 %	1 028,88 €
TOTAL HT		5 144,40 €

M. SAVIO : logiciel pourra évoluer : oui.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

DECIDE de la réalisation de l'opération d'acquisition d'un logiciel de gestion périscolaire ;
ARRETE les modalités de financement de ces travaux telles que présentées ci-dessus ;
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de la CAF du Cher.

II-3) Restauration du Bas-côté nord, de la Sacristie et de la toiture de la chapelle Saint Guinefort de l'Abbatiale Saint-Pierre - Attribution du lot n°5

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- le code des marchés publics ;

Historique :

La restauration de l'Abbatiale de Saint-Satur est un projet commun avec la Direction Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) depuis de nombreuses années.

En 2000-2001, une étude préalable a été réalisée par M. VOINCHET, Architecte en Chef des Monuments Historiques, afin de définir les travaux de réfection à réaliser.

Dans son rapport, M. VOINCHET a identifié deux types de travaux :

- les travaux urgents de conservation ;
- les autres travaux à envisager dans le futur.

Suite à cette étude, une partie des travaux de réfection de l'Abbatiale a fait l'objet d'une inscription au contrat de plan Etat-Région.

Dans le cadre de ce contrat de plan, les travaux suivant ont été réalisés :

- Grand vaisseau central et clocher : parements, charpente et couverture ;
- Arases des gouttereaux nord et sud ;
- Bas - côté sud : charpente et couverture.

L'ensemble des crédits du contrat de plan Etat-Région n'ayant pas été consommés par la réalisation de ces travaux, la DRAC nous a informé de la possibilité d'affecter ces crédits sur de nouveaux travaux de réfection de l'Abbatiale.

Un diagnostic a alors été réalisé afin de déterminer les travaux de restauration de l'édifice à réaliser et leur urgence.

Ce diagnostic complémentaire réalisé par TRAIT CARRE ARCHITECTES a permis de noter la vétusté très avancée des toitures, de la charpente et des parements du bas-côté nord, du baptistère, de la sacristie et de la chapelle Saint-Guinefort. Cette zone s'avère aujourd'hui très dangereuse à la fois tant pour la sauvegarde de l'édifice que pour le public empruntant les abords de l'Abbatiale.

Un dossier de subvention a donc été présenté auprès de la DRAC pour la réfection de la toiture, de la charpente et des parements du Bas-côté Nord, du Baptistère, de la Sacristie et de la Chapelle Saint Guinefort. Une subvention d'un montant de 295 099,21 € nous a été attribuée.

Ce projet a fait l'objet d'un appel à concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée qui conduit à l'attribution de 4 lots sur 5 lors du conseil municipal du 29 octobre 2015. En effet, le lot n°5 Vitrail a été déclaré infructueux.

Une nouvelle procédure de consultation a donc été engagée pour le lot n°5 Vitrail.

Monsieur le Maire a confié l'analyse des offres reçues au maître d'œuvre.

Le résultat de l'analyse a été présenté par le maître d'œuvre à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse conformément au classement des offres proposé dans le rapport d'analyse et de déclarer le lot 5 fructueux.

A été retenue comme économiquement la plus avantageuse l'offre suivante :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
LOT 5 - Vitrail	Atelier de Vitrail DENOYER Nathalie 32 rue du 14 juillet 36400 LA CHATRE	6 159 € HT	6 159 € (exonération TVA)

Le montant total des travaux attribués s'élève à 264 111,01 € HT, soit 315 701,50 € TTC pour une estimation de 261 805,68 € HT soit 314 166,82 € TTC.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à signer le marché avec l'entreprise susmentionnée pour le montant indiqué ;
AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché passé selon la procédure adaptée.

II-4) 4S : convention de mise à disposition de locaux

Par convention en date du 30 avril 2010, la commune de Saint-Satur avait mis à disposition de la 4S un local situé rue Porte de Sancerre. Les conditions de sécurité n'étant pas remplies dans ce local (électricité...), Monsieur le Maire propose de mettre à disposition de l'association les locaux (ancienne gare et ses annexes) situés 10 rue de la Résistance.

Les locaux seraient mis à disposition de l'association en vue d'y entreposer du matériel et d'y tenir ses réunions à compter du 7 mars 2016.

L'association s'engage à occuper uniquement les locaux désignés ci-dessus, à les nettoyer et à les remettre en état après usage ainsi que tout meuble ou accessoire mis à sa disposition.

L'occupation serait accordée à titre gratuit.

La répartition des charges serait la suivante :

- le compteur EDF sera à la charge de la Commune ;
- le compteur d'eau sera à la charge de la Commune ;
- l'entretien de la chaudière sera à la charge de la Commune de Saint-Satur ;
- l'approvisionnement en fioul sera à la charge de l'association ;
- le contrôle des installations électriques sera à la charge de la Commune de Saint-Satur ;
- l'association devra assurer l'entretien des espaces verts situés aux abords du bâtiment.

M. CARRE demande si cela ne gênera pas le projet d'implantation d'une borne de recharge des véhicules électriques. Monsieur le Maire répond que non.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

MET à disposition de l'association 4S le local situé 10, rue de la résistance dans les conditions précitées.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mise à disposition du local avec la 4S.

III - VIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

III-1) CAF : autorisation de signature du contrat enfance jeunesse

La précédente convention d'objectif et de financement signée avec la CAF étant arrivée à échéance, il convient d'autoriser la signature de la nouvelle convention.

Dans le cadre de cette convention, la CAF fixe les modalités de son intervention financière auprès des accueils de loisirs.

Pour Saint-Satur, les actions suivantes seront financées :

- ALSH périscolaire (aide de 11 116,75 €)
- Poste de coordination (directrice garderie et TAP : aide de 2 138,70 €).

Cette nouvelle convention s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE à signer la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service contrat enfance jeunesse » pour les accueils de loisirs avec la CAF du Cher.

III-2) Pays Sancerre Sologne : bilan d'activité 2015

Monsieur le Maire présente le bilan d'activité 2015 du Pays Sancerre Sologne.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

VALIDE le rapport précité.

III-3) Dématérialisation budgétaire : autorisation de signature de l'avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.

Par délibération du 28 novembre 2008, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.

Afin de pouvoir mettre en place la dématérialisation de la transmission du budget, il est nécessaire de prendre un avenant à la convention.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **RESCENSEMENT**

Monsieur le Maire indique que suite au recensement effectué, le chiffre brut de la population recensée est de 1423 habitants. La commune a donc subi une perte importante d'habitants.

Il a été constaté un habitat vieillissant du bâti avec de nombreuses maisons vides.

Les quartiers où les chiffres sont stables sont la Mi-voie et le Bois de Charnes (400 personnes).

Nous sommes sur un territoire où le travail est présent mais où les personnes ne peuvent pas se loger.

M. CARRE demande s'il ne serait pas possible de trouver une solution pour obliger les personnes à louer les maisons vacantes. M. TIMMERMAN indique que le problème vient du fait que les logements sont trop vétustes.

M. TIMMERMAN indique que sur les bords de Loire, 1 maison sur 2 est une résidence secondaire.

M. TIMMERMAN indique que les recenseurs ont eu quelques difficultés à recenser des personnes. Trois personnes ont refusé le recensement.

M. BOUCHARD demande si toutes les maisons ont été vues. M. COUGOT indique que cela est le cas. Les agents recenseurs ont visité 1195 logements.

M. SAVIO rappelle qu'il est possible pour les particuliers d'avoir des aides de l'OPAH (Pays Sancerre Sologne) pour faire des travaux de mise aux normes.

➤ **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SANCERROIS - FUSION**

Mme la Préfète est venue présenter à la Communauté de Communes du Sancerrois les intérêts du rapprochement des trois Communautés de Communes.

Grâce à ses explications et à sa proximité avec les élus, elle a réussi à faire passer l'idée de la nécessité d'une fusion.

De plus, elle a rappelé que la Communauté de Communes du Sancerrois serait majoritaire.

Monsieur le Maire rappelle l'existence, sur le territoire de cette Communauté de Communes de deux pôles économiques : Sancerre et Belleville.

Un arrêté de fixation du périmètre sera pris par préfète le 15 mars 2016.

➤ **REUNION PLUI**

Une réunion de la commission PLUI se déroulera le 15 mars à 19h30. Monsieur le Maire y a aussi invité les adjoints et des personnes extérieures.

➤ **TRAVAUX RUE DES PONTS**

Monsieur le Maire indique que les travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité, télécommunication, éclairage public) débiteront en avril 2016 par les travaux de terrassement, et cela jusqu'en juillet 2016. De septembre à la fin de l'année, il sera procédé au raccordement des réseaux, à la dépose des poteaux et à la pose des nouveaux éclairages.

La route restera toujours accessible. Les travaux seront réalisés sur les trottoirs, sauf pour les traversées de chaussée où il sera nécessaire de mettre parfois en place un alternat de circulation.

Monsieur le Maire fait part des résultats de l'expérimentation de l'alternat de circulation suite aux observations et au sondage réalisé :

L'expérimentation de la circulation alternée a été menée du 30 novembre au 7 décembre 2015.

Modalités d'observation du trafic :

Le trafic a été observé, par des conseillers ou des riverains bénévoles, aux heures de pointe :

- la matin : de 7h à 9h
- le midi : de 11h à 14h
- le soir : de 17h à 19h

Synthèse des observations :

Véhicules à l'arrêt à chaque cycle :

Moyenne :	5,2 véhicules
Mini :	0 véhicules
Maxi :	17 véhicules côté centre-ville 25 véhicules côté Loire

Le trafic s'est avéré similaire dans les deux sens de circulation.

Sur la période où l'expérimentation a été réalisée, le trafic semble plus faible qu'en période estivale.

Il n'a pas été constaté de problèmes de circulation. Le temps du feu « vert » (25 secondes) permettait le passage de 12 véhicules.

L'accumulation maximum de 25 véhicules, côté Loire, a été observée à la suite de la fermeture du passage à niveau de Tracy sur Loire. Cette accumulation s'est résorbée sur 2 cycles.

Il a parfois été observé un blocage du carrefour avec les quais de Loire par les véhicules à l'arrêt au feu rouge.

Le maximum de piétons vus sur une période d'observation a été de 5.

Principales remarques de l'équipe d'observation :

De très nombreux passages au feu rouge ou orange, avec parfois des accélérations pour passer avant le feu rouge.

Une déviation de la circulation par les quais pour éviter les feux.

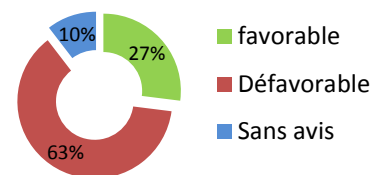
Non-respect de l'interdiction de tourner à droite sur le parking de la Chapelle.

Synthèse du questionnaire de satisfaction :

Il ressort des 48 réponses au questionnaire que :

- le déplacement à pied est facilité ;
- la circulation dans les autres rues de Saint-Thibault est accrue pour éviter les feux ;
- les accès aux commerces sont rendus plus difficiles ;
- la sortie des domiciles est rendue plus difficile ;
- la vitesse de circulation est réduite ;
- les nuisances sonores sont accrues.

Favorable à la mise en place définitive de l'expérimentation ?



Principales remarques dans le cadre du questionnaire de satisfaction :

Il faudrait trouver une autre solution technique pour diminuer la vitesse de circulation.

Le passage des piétons pourrait être aménagé par le jardin de la Chapelle.

Conclusions :

D'après les constatations faites au cours de cette expérimentation, la mise en place d'une circulation alternée au niveau du virage de la Chapelle, rue des Ponts, est techniquement possible.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du fait que l'archevêque a communiqué son accord pour céder gratuitement le jardin de la Chapelle à la Commune. Cette position devrait être

officielle le 10 mars 2016. Une seconde solution de mise en accessibilité de la voirie est donc possible.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers s'ils souhaitent une mise en place définitive de la circulation alternée rue des Ponts.

Vote : 17 personnes contre. 1 abstention.

La mise en accessibilité de la voirie sera réalisée par l'aménagement du jardin de la Chapelle.

M. CARRE indique qu'il convient de trouver une solution pour diminuer la vitesse de la circulation.

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal serait favorable au fait de renommer la Rue des ponts, rue du Général GALOPIN. Un sondage sera réalisé auprès de la population. Il pourrait être distribué en même temps que le prochain numéro de M. GORDON.

Monsieur le Maire rappelle que l'on fête actuellement les 100 ans de la bataille de Verdun. Sur le fort de Douaumont, une tourelle porte le nom de GALOPIN. Monsieur le Maire souhaiterait aussi essayer de faire porter ce nom à une promotion de l'école polytechnique.

➤ **ACHAT FUTS**

Monsieur le Maire indique que la commune a acheté 5 fûts pour de réaliser de nouvelles poubelles (50 € le fût).

➤ **LOIRE PROPRE**

L'opération Loire propre se déroulera le 5 mars 2016 à 8h30 au parking de la piscine pour nettoyer les berges de Loire.

Monsieur CARRE indique qu'il ne dispose pas de bennes cette année. Les déchets seront laissés, triés, sur le parking. Ils seront ensuite emmenés à la déchetterie le lundi par le service technique.

M. BOUCHARD indique qu'il n'est plus favorable à cette opération car il s'agit de ramasser les détritrus des autres.

M. le Maire propose aussi de faire une journée « Saint-Satur propre ».

➤ **M. GORDON**

La distribution du prochain numéro sera réalisée le 1^{er} avril.

➤ **APPEL AFFAIRE EXPLOSION DES ATELIERS MUNICIPAUX**

L'appel de l'affaire de l'explosion des ateliers municipaux qui devait être jugé le 2 mars a été reporté au 7 septembre 2016.

➤ **MANIFESTATION DES VITICULTEURS**

Monsieur le Maire indique que les viticulteurs et les élus se sont rendus à Bourges pour défendre le fait que le vin IGP ne puisse pas être du même cépage que le Sancerre.

Monsieur le Maire indique qu'il sera très attentif au respect des règles du POS et PPRI. Les nouvelles plantations devront respecter les règles d'urbanisme.

➤ **SALON DES MAIRES**

Le salon se déroulera du 31 mai au 2 juin 2016.

➤ **POINT VERT**

Monsieur le Maire indique qu'un point vert sera mis en place au PMU, situé dans le virage de la rue du Commerce. Les clients du Crédit Agricole pourront retirer une somme de 20 € à 100 €.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas reçu de réponse positive pour l'installation d'un DAB à Saint-Satur.

➤ **FELICITATIONS**

Monsieur le Maire félicite M. DAVIDIAN qui nous a fait cadeau d'hebdomadaires couvrant la période 1914/1918.

Monsieur le Maire félicite Mme GOSSE et toutes les animatrices des TAP pour la préparation de Carnaval. Cela a plu à beaucoup d'enfants. Monsieur le Maire adresse aussi ses remerciements au Comité des Fêtes.

➤ **FASS**

Heureusement que la commune a fait abattre les arbres sur le site avant les forts coups de vent. M. BOUCHARD demande ce que vont devenir les arbres qui restent. M. FLEURIER indique qu'ils seront évacués progressivement par l'entreprise (transformation en granulés).

Monsieur le Maire indique aussi que les arbres de la rue des ponts ont été abattus pour la réalisation des futurs travaux.

➤ **REMERCIEMENT AUX AGENTS RECENSEURS**

Monsieur COUGOT tient à remercier et féliciter les cinq agents recenseurs qui ont bien travaillé et se sont beaucoup investis.

➤ **M. CONCEGIL**

Monsieur CONCEGIL indique avoir reçu le papier pour célébrer le mariage qui se déroulera en mai prochain, en l'absence du Maire et des Adjoints.

➤ **TERRAIN VNF DERIERE CAPITAINERIE**

Monsieur RACLIN demande où en est la transaction avec VNF. Il a été convenu que la Communauté de Communes va traiter directement avec VNF. VNF va nous fournir un plan et a indiqué qu'il sera possible de réaliser la convention assez rapidement.

Monsieur le Maire indique que dans l'attente d'un transfert de locaux, un petit espace a été mis à disposition de la bibliothèque au point information. Mme BLIN y sera présente les mardis et jeudis aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

➤ **ARGENT ACASS**

Monsieur CARRE demande si la commune a reçu l'argent suite à la dissolution de l'ACASS. Monsieur le Maire indique que cela est bien le cas.

Monsieur CARRE indique que cet argent pourrait servir pour améliorer la signalisation sur Saint-Satur.

M. CARRE a indiqué au camping et à M. COUGOT qu'il faut surveiller sur le port un bateau en mauvais état qui a été mis près de la capitainerie. M. COUGOT a vu avec la SAUR.

➤ **BARRIERE ECOLE ELEMENTAIRE**

Monsieur BOUCHARD demande quand les barrières situées à l'école élémentaire seront enlevées. Monsieur le Maire indique que cela sera fait quand le premier ministre mettra fin au niveau actuel du plan Vigipirate.

-:- -:- -:- -:- -:- -:- -:- -:- -:- -:- -:-

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21h05.

-:- -:- -:- -:- -:- -:- -:- -:- -:- -:- -:-

Et ont signé les membres présents :